

COMMUNIQUE DE PRESSE

Communication du Collège communal lors du Conseil communal du Jeudi 12 mars 2020

Contact : L.Comminette laurence.comminette@liege.be
GSM : 0474/940.149.

Mesdames, Messieurs les journalistes,

Plan piscines : la rénovation de la piscine d'Outremeuse présentée au Conseil de ce 12 mars

C'est au Conseil communal de ce jeudi 12 mars que sera présenté le marché de travaux relatif à la rénovation complète de l'infrastructure abritant la piscine d'Outremeuse, le Centre Sportif d'Outremeuse (CSOM).

A la fin de l'année 2015, le Gouvernement wallon avait initié un Plan piscines visant à favoriser la rénovation de piscines publiques sur le territoire wallon. Une enveloppe de 55 millions d'euros de subsides était dégagée à cet effet, ainsi que la possibilité de disposer de prêts à taux zéro. Un an plus tard, la Région wallonne transmettait aux communes les lignes directrices de ce Plan.

C'est dans ce cadre que la Ville de Liège a décidé d'inscrire deux dossiers d'importance. Les projets de rénovation des bassins de Grivegnée et d'Outremeuse, avec l'objectif d'offrir à terme trois piscines publiques neuves ou rénovées sur le territoire liégeois, soit la piscine Jonfosse, la piscine d'Outremeuse et ensuite celle de Grivegnée. Les deux projets ont été retenus par la Région wallonne doivent être finalisés pour la fin mai. C'est la raison pour laquelle, le marché de travaux est aujourd'hui présenté.

Le Centre sportif d'Outremeuse, bâtiment datant de 1978, est un site accessible 7 jours sur 7 et composé de divers pôles d'attraction. Au-delà de la piscine qui comprend 2 bassins, l'un de 25m sur 15m et l'autre de 15m sur 10m et génère plus de 100.000 entrées par an, le complexe comprend aussi une salle de sport dédiée entre autres au basket, au volley ou au badminton, mais aussi une bibliothèque communale et un atelier créatif. Par souci de cohérence et d'homogénéité, c'est notamment la rénovation de l'enveloppe globale du complexe et non pas celle de la seule piscine qui intègre le dossier de la Ville.

Divers critères rencontrés pour la rénovation du CSOM

Dans le cadre du Plan piscines, le projet répondra à divers critères établis par la Région.

Le premier critère concerne les économies d'énergie et la réduction de l'empreinte carbone dans un souci de développement durable. Cet aspect a entraîné des études circonstanciées relatives notamment au principe de cogénération, d'isolation et de régulation des systèmes de chauffe.

Un deuxième critère concerne l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ce concept vaste vise tout type de déficiences ou de difficultés vis-à-vis de l'accès au complexe et s'étend entre autres aux personnes peu mobiles (sujettes à un handicap, femmes enceintes, etc), aux personnes mal voyantes ou souffrant de troubles de l'audition ainsi qu'aux personnes présentant des problèmes d'orientation.

Le troisième critère à rencontrer consiste dans la réduction de l'utilisation de chlore. A cet effet, le placement de lampes UV de déchloration intègre le projet.

Le quatrième critère vise à favoriser l'apprentissage de la natation et la pratique sportive de compétition ou de loisir. Ce volet concerne notamment le réaménagement et la rénovation des vestiaires individuels ou collectifs. Les espaces de douches et de rangement ainsi que la qualité des parois et des fonds de bassins sont aussi concernés, de même que l'amélioration de l'acoustique du hall de bassins.

Outre la volonté de correspondance aux critères précités, la sécurité des usagers est également prépondérante. Ainsi, l'installation d'un système d'aide à la prévention des noyades au moyen de caméras couvrira les deux bassins. Ce système, semblable à celui dont bénéficie la piscine Jonfosse, offre un outil complémentaire aux maîtres-nageurs dans le cadre de l'exercice de leur fonction au quotidien.

Pour élaborer un projet global et fidèle aux objectifs fixés, une équipe de travail pluridisciplinaire a été activée, réunissant tant les compétences internes aux bureaux d'étude de la Ville (architecture, sécurité, Accès +,...) que des bureaux externes d'experts dans les différentes matières prises en compte.

Ces études précises et affinées, concernant tant la piscine que «l'enveloppe» globale du bâtiment du CSOM aboutissent in fine à une estimation budgétaire de 7,6 millions d'euros.

Schéma de Développement Communal de la Ville de Liège, une première étape de franchise

Mesdames **Maggy Yerna**, Echevin en charge du Développement économique et territorial et **Christine Defraigne**, Echevine en charge de l'Urbanisme, s'associent pour annoncer qu'une première étape importante est franchie ce 12 mars dans le processus d'élaboration du futur Schéma de Développement Communal de Liège :

En effet, la construction d'un tel outil comporte de nombreuses étapes. Le Conseil communal du 12 mars 2020 adoptera le « cahier spécial des charges » visant à sélectionner trois bureaux à qui la Ville va demander, d'ici 2021, de lui fournir trois visions du territoire dont la Ville s'inspirera ensuite pour poursuivre son travail.

L'élaboration d'un schéma de développement territorial est un moment important pour une ville.

C'est une première pour Liège !

Ce schéma, qui s'inscrit dans la continuité de l'opération **Liège 2025**, va permettre d'amplifier le renouvellement urbain en cours depuis quinze ans.

La Ville de Liège, souvent novatrice, a estimé qu'un tel outil stratégique était essentiel pour le futur de Liège. Pour rappel, cette décision a été inscrite dans la Déclaration de Politique Générale (février 2019) puis dans le Plan Stratégique Transversal (septembre 2019).

Qu'est-ce qu'un Schéma de Développement Communal ?

C'est un outil stratégique et d'orientation d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui doit guider les choix et les interventions d'une commune.

Le Schéma de Développement territorial de Liège devra :

- **développer** une vision d'avenir, durable et ambitieuse, pour l'ensemble du territoire
- prendre en **compte** les enjeux prioritaires, relatifs : au cadre de vie et la nature en ville, au développement du logement, au développement économique et la reconversion des sites industriels, aux évolutions climatiques.
- aborder des **sujets encore peu étudiés sur le territoire** : changements climatiques, résilience urbaine, développement économique...
- s'alimenter de différentes **expertises**.

Le Schéma de Développement Communal aidera notamment à traduire spatialement les attentes

citoyennes exprimées dans le cadre de Liège 2025 ainsi que les ambitions portées à l'échelle de l'arrondissement (le Plan Urbain de Mobilité - PUM et le Schéma de Développement territorial pour l'Arrondissement de Liège - SDALg). Au-delà, il aura pour mission de définir comment les différentes parties du territoire communal devront évoluer pour relever les défis urbains à l'horizon 2050.

Un travail déjà entamé depuis un an

Pour élaborer son Schéma de Développement Communal, le Collège a en premier lieu choisi de ne pas s'inscrire d'emblée dans la démarche prévue par le Code de Développement Territorial (CoDT), ceci afin de pouvoir organiser un débat d'idées plus créatif que ce que permet aujourd'hui le Code régional.

Et depuis un an, un important travail préparatoire a déjà été mené par la Ville :

- réalisation en interne et avec l'aide de l'Université de Liège d'un **diagnostic du territoire**
- réalisation d'un « **cahier des enjeux** » pour guider le travail des experts
- définition d'un **processus participatif** qui accompagnera toute la démarche
- définition d'un cahier des charges pour la mise en œuvre d'une « **consultation internationale** » qui a pour but de faire réfléchir trois bureaux d'études en parallèle sur le développement territorial de la ville.

La Ville de Liège opte pour un processus participatif renouvelé

Un processus participatif d'un nouveau genre a été imaginé pour accompagner cette démarche. Il vise plusieurs objectifs :

- **Informers la population et mettre en « récit »** le processus d'élaboration du Schéma de Développement Communal via :
 - un « blog » (mise en place au lancement du processus)
 - 3 conférences/expositions ouvertes à tous qui ont pour but de communiquer et de partager largement sur l'avancée des expertises
- **Créer une communauté d'acteurs** - nommée « fabrique urbaine » - dont la mission sera d'accompagner la Ville dans l'élaboration du schéma. Cette fabrique urbaine composée d'une soixantaine de membres aura trois missions :
 - tenir des tables-rondes pour exprimer les attentes des acteurs sur le Schéma de Développement Communal
 - établir une « charte de coopération » pour renouveler le dialogue entre les acteurs qui font et pensent la ville et construire ainsi un mode de travail dépassant le seul cadre de l'élaboration du Schéma de Développement Communal
 - suivre et accompagner les études des trois bureaux en formulant des avis.
- **Veiller à ce que les bureaux d'études** perçoivent les réalités vécues au sein du territoire. Notamment en organisant pour les équipes sélectionnées des ballades exploratoires sur le territoire à la rencontre de témoins clés.

Le lancement des marchés d'étude : une démarche innovante pour un résultat innovant !

Le Conseil du jeudi 12 mars va adopter le « cahier spécial des charges » visant à sélectionner trois bureaux. Ces trois bureaux d'études travailleront en parallèle et sur le même objet et fourniront trois visions complémentaires et/ou contrastées du développement territorial futur de la ville. De la confrontation de ces trois visions, la Ville élaborera ensuite son « projet de territoire ».

Les trois bureaux d'études seront désignés à l'été 2020 et débiteront leur mission en septembre 2020.

La mission est prévue sur une durée de treize mois ponctuée de nombreux échanges.

Les trois bureaux-conseils seront sélectionnés via appel européen.

Le budget alloué par la Ville est de 3x100.000 euros HTVA.

La Ville de Liège s'entoure d'experts pour mener à bien cette mission

- Oriol CLOS, ancien architecte en chef de la Ville de Barcelone -, engagé pour accompagner la Ville tout au long de la démarche en qualité d'urbaniste-conseil

- le bureau ACADIE qui, fort d'une expérience dans les processus participatifs dans de grandes villes françaises, a fait la proposition du processus participatif.

Et après ?

Une fois les trois visions territoriales déposées par les trois équipes (automne 2021), la Ville de Liège organisera une Conférence de présentation suivie d'une exposition-débat. Elle mènera ensuite un travail de synthèse et de recollement des idées clés à piocher dans les différentes visions pour construire son « Projet de territoire », attendu pour 2022.

Mesdames Maggy Yerna et Christine Defraigne se félicitent de l'avancée de ce dossier primordial pour Liège !

Le travail était attendu, le chemin est tracé et les étapes fixées. Il conviendra de les franchir et de faire partager la réflexion par les Liégeoises et les Liégeois.